



BOURSES

## APPEL A CANDIDATURES

# Bourses d'études de Master pour toutes disciplines (sauf artistes et architectes)

### DESCRIPTIF

1

Cette bourse d'études de Master offre aux étudiants diplômés de toutes disciplines (sauf artistes, musiciens et architectes) la possibilité de poursuivre leurs études en Allemagne au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État en vue d'obtenir le Master.

Le séjour doit être justifié par un projet d'études précis et détaillé relevant de la discipline étudiée en France.

La sélection des boursiers est effectuée par une commission spécifique du DAAD. L'entrée en vigueur de la bourse est cependant conditionnée par l'admission du candidat dans le cursus de l'établissement allemand d'accueil. Il est donc indispensable que les candidats se renseignent préalablement quant aux modalités d'admission de ou des établissements dans lesquels ils veulent poursuivre leur cursus.

### QUI PEUT POSTULER ?

2

Cette bourse s'adresse aux étudiants de très bon niveau de toutes disciplines, titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une Licence, d'un Master ou d'un diplôme de fin d'études d'une grande école.

Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en Art et en Architecture. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des bourses d'études de Master pour artistes et architectes :

- [Musique](#)
- [Arts plastiques, design, communication visuelle et film](#)
- [Arts scéniques](#)
- [Architecture](#)

### QUE SUBVENTIONNE-T-ON ?

3

- **des études de Master ou de post-diplôme en Allemagne** au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master ou de faire une spécialisation, sanctionnées par un diplôme obtenu en Allemagne.
- **une année universitaire en Allemagne** au sein d'un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'État allemand, en vue d'obtenir un Master ou de faire une spécialisation, sanctionnée par un diplôme obtenu en France. Le candidat doit s'assurer au préalable que les enseignements suivis sont bien reconnus dans le cadre de son diplôme en

France. Malgré le séjour en Allemagne, l'étudiant doit terminer ses études dans les délais prévus.

**Attention :** Veuillez noter qu'un cursus de Master déjà entamé en Allemagne au moment de la date limite de candidature ne peut pas être financé.

#### DURÉE DE LA BOURSE

4

- **10 à 24 mois**, en fonction de la durée du programme d'études choisi

**N.B. :** La bourse est attribuée pour la durée normale du cursus choisi (24 mois maximum). Lors de votre candidature, veuillez indiquer la durée totale pour laquelle vous souhaitez obtenir une bourse. Par exemple, si vous envisagez de suivre un cursus de deux ans, vous devez indiquer directement deux ans comme durée de la bourse souhaitée lors de votre candidature. Après la première année d'études, vos résultats seront évalués. S'il en ressort que vous terminerez vos études avec succès dans les délais prévus, la bourse se poursuit comme prévu.

En règle générale, la bourse prend effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui suit la candidature, mais vous pouvez bénéficier d'un cours de langue en amont.

#### PRESTATIONS

5

- Allocation mensuelle de **934 €**.
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).
- Prestations supplémentaires (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- Allocations pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Veuillez noter que le DAAD ne prend en principe pas en charge les frais de scolarité.

#### DATES LIMITES DE DEPOT DE DOSSIER

6

**1<sup>er</sup> décembre 2024** pour un début de la bourse à la rentrée 2025/2026

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

7

Pour plus d'informations, merci de consulter **[l'appel à candidature détaillé](#)** sur le site central du DAAD via lequel vous accéderez au portail de candidature :

- [En anglais](#)
- [En allemand](#)

**Attention :** Veuillez noter que votre dossier doit être rédigé **en français** ou **en anglais** et pas en allemand (sauf pour les disciplines en lien avec l'allemand).

## RENSEIGNEMENTS

8

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires  
Maison de la Recherche – Sorbonne Université  
Mme Janine WENK  
Bureau 512bis  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
Tél. : 01 53 10 57 80  
Courriel : [wenk@daad.de](mailto:wenk@daad.de)

## FINANCÉ PAR

9



Auswärtiges Amt